CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E86816** **VALABLE JUSQU'AU** **04/02/2027**

ÉDITÉ LE 18/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/04/2008

Raison sociale : A.C. PORCHER

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/04/2020

Capital : 10 000

73 BIS ROUTE NATIONALE
B.P. 10
41350 SAINT-GERVAIS-LA-FORET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS 504 113 630

Siret : 504 113 630 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 315542

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 141088672 Q 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 141088672 Q 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 02 54 42 84 11 **Fax :** 02 54 43 56 69

Portable : 06 42 15 58 86

Responsabilité légale :
GABADELE (890 485 485) / PORCHER CHARLES PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : acporcher@orange.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 755 041 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	7	12/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		24/04/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E86816** **VALABLE JUSQU'AU** **04/02/2027**

ÉDITÉ LE **18/12/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/04/2008
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/04/2020
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS 504 113 630

Siret : **504 113 630** **00017**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 315542
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 141088672 Q 001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 141088672 Q 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : **A.C. PORCHER**

73 BIS ROUTE NATIONALE
B.P. 10
41350 ST GERVAIS LA FORET

Téléphone : 02 54 42 84 11 **Fax :** 02 54 43 56 69
Portable : 06 42 15 58 86

Site Internet :
E-mail : acporcher@orange.fr

Responsabilité légale :
GABADELE (890 485 485) / PORCHER CHARLES PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	24/04/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.